



Extradition des présumés putschistes hébergés par le Rwanda et la liquidation du Bureau de l'Envoyé Spécial pour le Burundi au menu des échanges entre Son Excellence le Président Ndayishimiye et l'Envoyé de l'ONU



Le Président de la République Son Excellence Évariste Ndayishimiye a reçu, en audience au Palais Ntare Rushatsi, Monsieur Huang Xia Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies dans la Région des Grands-Lacs.

Le Président de la République a souhaité la bienvenue à Monsieur Huang Xia et sa délégation avant de leur décrire la situation du pays, calme et sécurisé sur tout son territoire, ainsi que son programme qui définit les piliers et les axes d'intervention pour parvenir à la lutte contre la pauvreté et le développement du Burundi, pour que chaque bouche ait à manger et chaque poche de l'argent. Il s'est en outre félicité de la bonne collaboration entre lui et le Secrétaire général de l'ONU. A son tour Monsieur Huang Xia a transmis au Président de la République du Burundi les félicitations et salutations du Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Antonio Guterres.

Monsieur Huang Xi était porteur de

deux messages du Secrétaire Général de l'ONU à savoir la fermeture formelle et la liquidation du Bureau de l'Envoyé Spécial pour le Burundi ainsi que l'extradition des présumés putschistes qui se trouvent sur le territoire du Rwanda.

Commençant par la demande du Rwanda de remettre les présumés putschistes burundais qu'il héberge, Monsieur Huang Xia a informé le Président de la République que le Rwanda a la ferme volonté de remettre les présumés putschistes aux autorités burundaises mais qu'il voudrait le faire par l'entremise d'un mécanisme ou d'un pays médiateur. Le Président de la République du Burundi a fait savoir qu'entre le Burundi et le Rwanda il n'y a nul besoin de médiateur étranger car les deux peuples sont très proches et peuvent s'entendre de par leurs langues presque similaires. L'unique contentieux entre le Burundi et le Rwanda, a ajouté Son Excellence le Président Ndayishimiye, réside dans le fait que ce pays héberge ces présumés putschistes, ce qui est le plus grand point de discorde.

Par ailleurs, les contacts visant la normalisation des relations bilatérales sont déjà en cours entre les autorités rwandaises et burundaises. Après la rencontre entre les deux Ministres res-

Dans ce numéro:

page

Extradition des présumés putschistes hébergés par le Rwanda et la liquidation du Bureau de l'Envoyé Spécial pour le Burundi au menu des échanges entre Son Excellence le Président Ndayishimiye et l'Envoyé de l'ONU

1

Le Chef de l'Etat s'envoie pour Libreville

2

Karusi/Confessions religieuses: le Président de l'Assemblée Nationale appelle à l'unité et à la concorde

3

L'Ombudsman rencontre les Gouverneurs et Administrateurs du sud du pays

4

Le Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération au Développement en collaboration avec le FNUAP organise une réunion Stratégique des engagements pris par le Burundi au Sommet de Nairobi.

4

Communiqué de Presse no 9 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 25 Novembre 2020

8

pectifs en charge des affaires étrangères et les Responsables des Services de renseignement, Son Excellence le Président Evariste Ndayishimiye a fait savoir qu'au mois de décembre il est prévu une rencontre des Ministres respectifs en charge de la Justice, pour parler des modalités pratiques en rapport avec ces présumés putschistes.

Le Président Evariste Ndayishimiye a rappelé que les Nations Unies sont bâties sur le respect de l'Etat de droit, la lutte contre l'impunité et le renforcement de la responsabilisation. De ce fait, ce serait demander une chose et son contraire en empruntant la voie de la négociation et de la complaisance dans le cas de ces personnes poursuivies par la justice burundaise pour des crimes commis, rappelant que, non seulement la justice ne se négocie pas, le non-respect de la légalité cause inexorablement des atteintes aux droits civils et politiques, et cela risquerait de condamner le Peuple Burundais en vue de sauver la face d'une poignée d'individus qui l'ont endeuillé.

Par ailleurs, l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général de l'ONU a appris, séance tenante, que le Burundi garantira à ces présumés putschistes un procès juste et équitable comme c'est d'ailleurs le cas pour leurs co-accusés qui ont été jugés dans le plus grand respect de leurs droits. Certains d'entre eux ont même déjà écrit au Chef de l'Etat pour solliciter une Grâce Présidentielle.

Sur le deuxième point, l'Envoyé Spécial a informé le Président Ndayishimiye que le Secrétaire Général de

l'ONU a pris bonne note de la volonté de la République du Burundi de fermer le Bureau de l'Envoyé Spécial pour le Burundi avec effet au 31 décembre 2020. Il lui a cependant fait part de la requête faite par Monsieur Antonio Guterres d'accorder au Secrétariat Général de l'ONU un délai de 9 à 12 mois pour des formalités administratives, logistiques et légales en rapport avec la fermeture et la liquidation, dont la résiliation des contrats du personnel local et international, le paiement des fournisseurs et l'épuration d'autres obligations financières, etc. Le Président de la République a confié à son interlocuteur que les raisons qui avaient milité pour la création de ce bureau n'existent plus, raison pour laquelle le Burundi a pris la décision de la fermeture de ce Bureau. Sur la requête de délai pour les formalités, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a fait savoir qu'il marquait son accord, du moment que les deux parties comprennent de la même manière que ce Bureau doit être fermé et liquidé. Il a estimé toutefois que ce sont des questions techniques qui ne devraient pas poser de problème, les techniciens burundais étant appelés à travailler avec ceux de l'ONU pour déterminer les délais nécessaires pour ces formalités ainsi que le chronogramme.

La rencontre s'est terminée avec l'expression de la volonté des deux parties de maintenir le contact et de poursuivre une fructueuse coopération entre le Burundi et les Nations Unies.

(Source: www.presidence.gov.bi)

Le Chef de l'Etat s'envole pour Libreville



Le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, accompagné de la Première Dame, Son Excellence Angeline Ndayishimiye, a pris l'avion le jeudi 26 novembre 2020 à destination de Libreville, la Capitale du Gabon.

Le Président Ndayishimiye est allé prendre part au 18^{ème} sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Économique des Pays de l'Afrique Centrale, CEEAC en sigle, qui a eu lieu le vendredi 27 Novembre 2020.

Cette 18^{ème} session ordinaire de la CEEAC est une première organisée depuis l'apparition du COVID-19 et se tiendra en présentiel et non en visio-conférence.

Rappelons que la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale a été créée en 1983 afin de promouvoir le développement économique, social et culturel de l'Afrique en vue de la création des structures régionales

pouvant progressivement aboutir à un marché commun. ((Source: www.presidence.gov.bi)

Karusi/Confessions religieuses: le Président de l'Assemblée Nationale appelle à l'unité et à la concorde



que tous les enfants sont scolarisés et de suivre le comportement des élèves et des enseignants. Le Président de l'Assemblée Nationale a également demandé aux parents de suivre de près l'éducation de leurs enfants et de renforcer surtout l'éducation au foyer. En Commune Gihogazi et en Commune Bugenyuzi, le Président de l'Assemblée Nationale a invité les administratifs à collaborer avec le

En vacances parlementaires et en compagnie des Députés et Sénateurs élus dans la circonscription de la Province Karusi, le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe a effectué lundi, le 23 novembre 2020, une visite de travail dans les communes de Bugenyuzi et Gihogazi en Province Karusi.

Au Chef-lieu de la Commune Bugenyuzi, le Président de l'Assemblée Nationale a rencontré les administratifs et les leaders des confessions religieuses de toutes les Communes de la province Karusi, dans une réunion d'évaluation de l'état sécuritaire au sein des Eglises. En Commune Gihogazi, le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe s'est associé à la population de cette Commune dans les travaux d'extension du Lycée des Amis de Gasongati sur la Colline Ruyaga.

En Commune Gihogazi, le Président de l'Assemblée Nationale a posé la première pierre à l'extension du Lycée des Amis de Gasongati sur la Colline Ruyaga en zone Munanira. A l'occasion de ces travaux d'extension du Lycée des Amis en Commune Gihogazi, le Président de l'Assemblée Nationale a appelé les administratifs à multiplier les écoles pour assurer l'éducation de tous les enfants en âge d'être scolarisés.

Il a profité de cette occasion pour recommander à la population de la Province Karusi de mettre en place sur chaque colline un comité chargé de s'assurer

Bureau provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage pour amener les agriculteurs à mettre en commun leurs terres afin d'avoir de grandes étendues et de les aider à se spécialiser dans telle ou telle autre production.

Il leur a recommandé par ailleurs de se regrouper en coopératives, faisant savoir que l'Etat s'est engagé à acheter toute la production des grandes exploitations agricoles.

Pour terminer, le Président de l'Assemblée Nationale a recommandé à la population des deux Communes, le



traçage des courbes de niveau sur toutes les collines et la plantation du tripsaccum et la cetaria autours de ces courbes de niveau pour protéger les terres arables. (Source: www.rtnb.bi)

L'Ombudsman rencontre les Gouverneurs et Administrateurs du sud du pays



L'institution de l'Ombudsman a organisé le mercredi 25 et le jeudi 26 novembre 2020 à Rumonge, un atelier d'échange avec les Gouverneurs des provinces et des Administrateurs communaux de la région Sud sur leur contribution à la consolidation de la paix.

Après avoir félicité les Gouverneurs et Administrateurs de Rumonge, Makamba, Rutana et Bururi nouvellement mis en place, l'Ombudsman burundais, Honorable Edouard Nduwimana leur a fait savoir qu'ils sont l'œil et l'oreille du Gouvernement Leta Mvyeyi, Leta Nkozi. Il leur a demandé d'être de bons dirigeants, impartiaux dans leur prise de décision pour être des serviteurs du peuple. Nous vous demandons de lutter contre la corruption qui gangrène certaines communes de la région du sud.

Honorable Edouard Nduwimana a indiqué que son institution a instauré le projet d'appui à la pérennisation des mécanismes locaux de dialogue, de médiation et de réconciliation pour le renforcement de la cohésion sociale au Burundi.

« Nous avons procédé au lancement des activités des réseaux communautaires de médiation et de prévention des conflits, ce qui va aider dans les règlements de ces derniers au niveau des collines en vue

de faciliter le travail des tribunaux », a souligné Honorable Edouard Nduwimana.

La présentation de Maître Paul Ndayiziga lié à la redevabilité des responsables administratifs et l'impact de leurs actes dans la gestion des affaires publiques, une présentation qui mettait en exergue l'action récursoire où un administratif accusé de mauvaise gouvernance doit répondre de ses actes.

La présentation a suscité beaucoup d'interrogations et a inquiété ces administratifs qui ont même demandé que cette loi récursoire soit traduite en kirundi et vulgarisée. Maître Paul Ndayiziga a tranquilisé ces administratifs en leur demandant de prôner toujours la bonne gouvernance tout en leur précisant que les bavures ayant été enregistrées avant cette législature seront imputables aux anciens gestionnaires.

Les autres présentations qui ont eu lieu sont relatives aux réalisations de l'Institution de l'Ombudsman et l'échange sur l'établissement d'un cadre régulier de concertation et de discussion des doléances des citoyens.

(Source: www.rtnb.bi)

Le Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération au Développement en collaboration avec le FNUAP organise une réunion Stratégique des engagements pris par le Burundi au Sommet de Nairobi.

J eudi le 26 novembre 2020, à l'Hôtel Royal Palace, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération au Développement a ouvert une réunion stratégique de la mise

en œuvre des engagements pris par le Burundi au Sommet de Nairobi sur la Conférence Internationale sur la Population et le Développement -CIPD25 en date du 12 au 14 novembre 2019.



Lors de son discours, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération au Développement a fait savoir à l'occasion de cette réunion que c'est le moment de partage et de suivi des engagements faits par le Burundi au Sommet de Nairobi dans le cadre de la célébration du 1^{er} anniversaire de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD).

Lors de ce Sommet en effet, les pays participants ont fait le constat des besoins non satisfaits qui persistaient malgré les multiples efforts de réaliser les objectifs de la CIPD. Le Sommet de Nairobi fut ainsi une évaluation de la CIPD pour des engagements futurs.

A l'instar des autres délégations, la délégation burundaise a fait une déclaration qui trace les grandes lignes des engagements du Gouvernement du Burundi visant à soutenir les objectifs de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et à mener une action transformatrice pour l'autonomisation des filles et des femmes et l'égalité des genres.

A la fin du Sommet de Nairobi, les parties prenantes se sont convenues de suivre de près les progrès accomplis dans la réalisation des engagements et leur intégration dans les mécanismes de suivi mondiaux et nationaux existants.

L'Ambassadeur de la République du Kenya au Burundi et le Représentant du Fonds des Nations Unies pour la Popula-

tion ont tous dit que grâce au sommet de Nairobi, les pays y compris le Burundi ont pris des engagements pour réaliser un monde de droits et de choix pour tous d'ici 2030 et ils savent maintenant ce qui doit être fait. Pour cela, ils



ont félicité le Burundi pour les engagements pris: 15 engagements au total dont 7 pour le Gouvernement, 1 pour l'Assemblée Nationale et 7 pour la société civile. Ils ont également fait savoir qu'il reste maintenant leur mise en œuvre. Ils ont exhorté les ministères techniques à se mettre à l'œuvre pour élaborer un plan d'actions chiffré avec les rôles et responsabilités des parties prenantes, les indicateurs et les échéanciers. Ils ont une fois de plus exprimé leurs vifs remerciements au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement pour son engagement pour la coordination du suivi de la mise en œuvre des engagements pris à Nairobi.

Cette coalition mondiale multipartite a adopté la Déclaration de Nairobi, un programme de transformation pour atteindre les « trois zéros » - zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale, zéro décès maternel évitable et zéro violence sexuelle et pratiques qui nuisent aux filles d'ici à 2030. (Rédaction-MAECD)

Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement participe à la 37^{ème} Conférence Ministérielle de la Francophonie



Le mardi 24 novembre 2020, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a représenté le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement à la 37^{ème} Session de la Conférence Ministérielle de la Francophonie de deux jours qui s'est tenue par visioconférence pour la présentation du Rapport du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) de ses Sessions tenues cette année. Au début de la Conférence, les Ministres ont suivi le Rapport de la 112^{ème} session du Conseil permanent de la Francophonie tenue les 4 et 5 novembre 2020 et les rapports des précédentes sessions tenues en 2020. Le rapport a été présenté par la Secrétaire Générale de la Francophonie, Présidente du CPF, et portait sur les questions politiques et économiques, ainsi que sur les questions de coopération, administratives et financières traitées au cours des sessions des CPF de l'année 2020.

Les Ministres ont également suivi la présentation du 7^{ème} document de suivi du Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. C'était l'occasion d'évoquer la problématique du respect du multilinguisme au sein des organisations internationales dans le contexte particulier de la pandémie COVID-19.

Quatre résolutions ont été présentées par Présidente du CPF aux Ministres pour adoption à savoir le projet de résolution sur le Vi-

vre ensemble pendant la pandémie de Covid-19 et dans le monde post-Covid; le projet de Stratégie économique pour la Francophonie 2020-2025 ; le projet de budget révisé de l'OIF pour l'année 2021 et le projet de résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2021.

Les Ministres ont également eu l'occasion d'analyser et d'adopter le projet de rapport de la 36^{ème} session de la CMF, le Rapport de l'Auditeur Externe de l'OIF et du Fond Multilatéral Unifié.

Les projets de résolutions et les projets de rapports ont préalablement été adoptés par le Conseil Permanent de la Francophonie dans lequel siège les Représentants personnels des Chefs d'Etats et de Gouvernement. Pour le Burundi, il s'agit de l'Ambassadeur du Burundi en France.

Lors de son intervention, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au développement de la République du Burundi félicité le Président de la Conférence Ministérielle de la Francophonie et tout le Bureau pour la conduite professionnelle des travaux et a salué le travail remarquable abattu par Madame la Secrétaire Générale depuis le dernier sommet de cette Organisation.

Selon Monsieur Isidore NTIRAMPEBA Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, les défis sanitaires, sociaux et économiques engendrés par la pandémie de Covid-19 – de nature essentiellement globale est venue rappeler avec force que le monde est interconnecté. Ces défis ne connaissant pas de frontières, les États doivent coopérer davantage pour y faire face. Les Etats membres de l'OIF devraient poser les bases pour atteindre une configuration dans laquelle ils puissent joindre ses efforts. Sur ce point, il a encouragé les participants à cette Conférence à adopter sans

réserve le **«projet de résolution sur le Vivre ensemble pendant la pandémie de Covid-19 et dans le monde post-Covid»**.

Sur le front de la lutte contre la Covid-19, le Burundi a réussi à stopper la propagation du virus grâce à la campagne initiée par son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi. Cette campagne s'articule autour d'une synergie multisectorielle de haut niveau, un dépistage massif, l'adoption des mesures barrières, la sensibilisation ininterrompue de la population, la subvention du savon pour le lavage des mains, la mise en quarantaine de toute personne en provenance des pays qui enregistrent des cas de COVID-19, etc.

S'agissant des questions politiques et diplomatiques, le Gouvernement du Burundi a salué la récente levée des sanctions injustes qui pesaient sur le Burundi et a remercié le Conseil Permanent qui a abordé cette question avec un esprit d'ouverture et de bonne foi. A travers cette décision, l'OIF lance un signal fort vers certains pays et organisations internationales qui ont imposé des sanctions injustes et unilatérales au Burundi afin de s'inscrire dans la trajectoire de la réalité et de la sincérité et de reconsidérer en conséquence leurs positions.

En ce qui concerne le Mali, le Gouvernement du Burundi félicite des avancées enregistrées dans la mise en place des institutions de transition et salue la levée des sanctions à son encontre. Le Burundi exhorte les autorités maliennes d'aller de l'avant vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Le Burundi est également préoccupé par les événements qui se produisent à Haïti, au Liban et au Cameroun et appuie l'action menée par Madame la Secrétaire Générale en vue du rétablissement de la situation dans ces pays.

En ce qui concerne le terrorisme et l'extrémisme violent, le Secrétaire Permanent qu'aucun pays n'est à l'abri. Il a ajouté que le Burundi condamne vigoureusement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et rappelle la nécessité de renforcer la coopération internationale pour une lutte

globale contre ce fléau.

S'agissant des réformes administratives et financières de l'OIF, le Secrétaire Permanent a déclaré que le Burundi appuie les efforts et l'orientation imprimée par Madame la Secrétaire Générale visant à rendre l'organisation plus efficace et plus visible. Dans ce même registre, il soutient les travaux en cours du groupe de réflexion sur les orientations et la gouvernance de la Francophonie. Sur le plan de la diplomatie francophone, Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a fait savoir que le Burundi met à cœur la promotion du multilinguisme et de la diversité culturelle et participe ainsi à la mise en œuvre de la Politique intégrée de promotion de la langue française adoptée au sommet de Kinshasa en 2012.

A cet effet, la diplomatie du Burundi a mené une bataille victorieuse pour faire reconnaître le français comme langue de travail au sein de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est, très largement anglophone.

Le Secrétaire Permanent a continué en annonçant que d'autres initiatives étaient prévues dans le Cadre du Pacte linguistique signé entre le Burundi et l'OIF, qui n'a malheureusement pas pu être mis en œuvre du fait des sanctions qui pesaient sur le Burundi. Avec la levée de ces sanctions, Le Secrétaire Permanent a déclaré la relance de ce Pacte. A cet effet, le Burundi sera heureux d'accueillir une mission de l'OIF pour discuter de cette question et des autres perspectives de coopération entre le Burundi et l'OIF.

Sur le plan intérieur, le Burundi est stable. La paix et la sécurité règnent sur toute l'étendue du territoire, cela est témoigné par le retour massif et volontaire des réfugiés Burundais qui avaient fui le pays à la suite des crises répétitives qui ont secoués le pays.

Aujourd'hui, la préoccupation majeure du peuple burundais est le développement socio-économique du pays. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Burundi a mis en place le Plan National de Développement pour la période 2018-2027 qui constitue un guide, un document de référence pour les autorités nationales et les différents parte-

naires dans leurs actions en faveur du développement social et économique. S'agissant des relations internationales, le Secrétaire Permanent a déclaré que le Gouvernement du Burundi voudrait réitérer sa détermination à œuvrer ensemble avec tous ses partenaires, notamment avec ceux dont

les liens d'amitié et de coopération sont confrontés à des défis majeurs, pour la promotion d'un partenariat mutuellement avantageux dans le respect de la souveraineté, de la dignité et des droits de tout un chacun. (Rédaction-MAECD)

Contribution de la Diaspora dans la réalisation du PND 2018-2027



En date du 26 novembre 2020, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a organisé à travers la Direction Générale de la Diaspora, de la Promotion de l'Emploi des Migrants, des ONGEs et ASBL Etrangères et la Direction de la Communication un échange avec la presse sur la contribution de la Diaspora burundaise dans la mise en œuvre du Programme National de Développement (PND) 2018-2027.

Monsieur Philbert MUREKAMBANZE a fait savoir que la contribution de la Diaspora dans le développement du pays est multiforme. Il a indiqué que la Diaspora contribue aux actions d'appuis d'accompagnements des familles par le transfert des fonds. La Diaspora contribue aussi à l'investissement économique et social au pays natal par la construction des hôpitaux, des centres de santé, des écoles et autres institutions. Il a donné l'exemple de l'Hôpital de Kigutu en commune de Vyanda, Hôpital UBUNTU de Cibitoke, des écoles et institutions universitaires comme l'Université polytechnique dans la Province de Cibitoke, l'Ecole fondamentale « Beau Soleil » dans le quartier GISYO en Mairie de Bujumbura etc, qui ont été construits par des membres de la Diaspora.

Le Directeur Général Monsieur Philbert MUREKAM-

BANZE a continué en indiquant que dans la plupart des provinces du pays, plusieurs initiatives en matière agro-élevage sont entreprises par les membres de la Diaspora. Il a indiqué que la Diaspora aide aussi dans le transfert des connaissances par prestations d'expertises dans les domaines de la santé, de l'enseignement supérieur et ailleurs. C'est le cas du projet MIDA (Migration for Development in Africa) qui faisait venir les burundais surtout ceux de l'Europe pour enseigner à l'INSP dans le domaine de la Santé mentale. La Diaspora intervient aussi dans le domaine du sport surtout le football.

A la question de savoir comment la Diaspora burundaise est organisée, il a fait savoir qu'elle est organisée en associations selon les pays d'accueil et se choisit un Représentant Pays qui, avec d'autres Représentants choisissent une représentation de toute la Diaspora burundaise au niveau mondial dans le cadre d'une assemblée générale dédiée à cet effet. Elle a son règlement propre et son mode de fonctionnement à lui. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, n'entre pas dans son mode de fonctionnement, a-t-il ajouté.

Quant à la question de savoir les relations qui existent entre la Diaspora et le Ministère, le Directeur Général en charge de la Diaspora a indiqué que les relations se font d'abord à travers les missions diplomatiques du Burundi à l'étranger et surtout lors de la Semaine qui leur est dédiée, organisée par le Ministère chaque année. C'est aussi à travers la Direction de la Diaspora qui s'occupe au quotidien des questions de la Diaspora.

Les journalistes ont voulu savoir là où le Ministère en est avec les démarches de mettre en place un projet de Loi réglementant les travailleurs burundais souhaitant immigrer dans les pays pourvoyeurs du travail surtout avec les pays du golf arabe et ceux d'Afrique australe. Le Directeur Général a expliqué

que le Gouvernement a pris cette question au sérieux. Il est en cours d'élaboration de la Politique Nationale de la migration et de la main d'œuvre et il était prévu que cette dernière soit terminée avant la fin de cette année 2020 n'eut été quelques problèmes d'ordre technique. Il a indiqué que les accords bilatéraux de migration de la main d'œuvre avec les grands pays de destination des burundais pour la recherche du travail sont en cours, qu'ils auraient suffisamment avancés n'eût été la Covid-19 (notamment le Qatar). Il a fait savoir que le Gouvernement a créé la Direction en charge de la Promotion de l'Emploi des Migrants avec des missions concrètes.

Le Directeur Général Monsieur Philbert MUREKAMBANZE a enfin montré la valeur ajoutée de ce projet de loi de la Politique Nationale de la migration et de la main d'œuvre.

Il a cité notamment : la promotion des voies légales de migration de main d'œuvre, la protection de ces travailleurs (contre l'exploitation et d'autres pratiques néfastes), la facilitation de la mobilité de la main-d'œuvre et la contribution dans leur familles respectives et au pays en général.

En terminant le Directeur Général de la Diaspora, de la promotion de l'Emploi des Migrants, des ONGs et ASBL Etrangères au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Monsieur Philbert MUREKAMBANZE a fait savoir que le rôle de la Diaspora burundaise est primordial dans la mise en œuvre du PND 2018-2021. (Source : Rédaction-MAECD)

L'IRRI remet au Ministère en charge de l'Agriculture ses résultats de recherche



L'Institut de recherche sur le riz (IRRI: International Rice Research Institut) par le biais du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a offert mardi, le 24 novembre 2020 au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage 3,5 tonnes de semences pré-base et 35 tonnes de riz consommable. Ces 35 tonnes de riz de consommation ont été réoffertes au Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre en vue d'assister les vulnérables.

Monsieur Joseph Bigirimana à la tête de l'IRRI qui pilote les recherches de ces semences pré-base de riz a indiqué que ces 3,5 tonnes sont composés de 7 variétés différentes et chaque variété a un point différent en fonction de la préférence des riziculteurs. Il a ajouté que ces semences pré-base seront multipliées par le Ministère ayant l'agriculture dans ses attributions afin de les distribuer aux riziculteurs.

Autour des productions de recherche des semences pré-base, l'Institut produit aussi du riz non adapté pour les

semences mais consommable, c'est ce riz qui a été offert au Gouvernement via le Ministère en charge de la Solidarité, afin qu'il parvienne aux vulnérables.

Quant au Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, Docteur Gaspard Banyankimbona, il a fait savoir que cette production de l'IRRI qui est un centre de la recherche internationale pilotée par un international burundais, vient de servir d'exemple aux autres 16 centres de recherche déjà présents au Burundi, qui sont opérationnels et dotés eux aussi de compétences requises pour mener des recherches.

Dr Gaspard Banyankimbona a appelé les chercheurs burundais à sortir de leurs laboratoires pour finalement servir la population et à démontrer leur ingéniosité en vue d'apporter leur contribution dans le développement du pays.

Pour le Ministre Banyankimbona, il n'y a nul doute que le dynamisme actuel des coopératives va résoudre le prétexte longtemps soulevé de financement pour entreprendre des recherches afin qu'il y ait création de l'emploi. Les autres centres de recherche sont également appelés à emboîter le pas à l'IRRI.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Docteur Déo Guide Rurema salue l'ingéniosité de ce centre qui vient d'offrir au Ministère des semences pré-base qui à son tour, va approvisionner les privés et les coopératives pour la multiplication des semences qui vont être transformées en semences de base, puis en semences commerciales qui seront enfin distribuées aux agri-

culteurs en vue d'augmenter la production. Docteur Deo Guide Rurema salue enfin la collaboration, la complémentarité et la vulgarisation de l'ingéniosité interministérielle pour l'objectif commun d'augmenter la production en vue de répondre à l'appel du Gouvernement "que chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent".

Madame Imelde Sabushimike, Ministre en charge de la Solidarité présente sur le lieu pour recevoir ces 35 tonnes de riz consommable se dit satisfaite de ce geste car

dit-elle, ce Ministère a toujours besoin de vivres pour assister les plus nécessiteux.

Elle salue la bravoure des chercheurs et affirme être confiante que les recherches aboutiront à l'élimination de la pauvreté d'où le Ministère dont elle est à la tête n'aura plus beaucoup de vulnérables à assister et ce sera une réussite pour le Gouvernement responsable et laborieux, a-t-elle conclu.

(Source : www.rtnb.bi)

Lancement de la campagne de 16 jours d'activisme contre les VBG



Le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a fait une déclaration mardi, le 24 novembre 2020 à l'occasion du lancement de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et filles, édition 2020.

Selon le Ministre en charge du genre, Madame Imelde Sabushimike, le Burundi se joint le 25 novembre de chaque année, aux autres pays du monde pour lancer officiellement la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles. Cette période commence le 25 novembre et se termine le 10 décembre. Le thème national retenu cette année est : "orangeons le Burundi : ensemble pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles".

Le Ministre Imelde Sabushimike a indiqué que le thème de cette campagne a été choisi en vue d'interpeller la conscience de tout un chacun à s'impliquer davantage dans la lutte contre ce phénomène qui mine toute l'humanité, en vue de construire un Burundi qui rayonne. Cette campagne est organisée selon toujours le Ministre, en vue de se joindre aux nombreuses femmes et victimes des violences basées sur le genre (VBG) et qui, par conséquent, ne contribuent plus convenablement au

développement de leurs familles. Cette campagne constitue également une occasion d'auto-évaluation pour les intervenants du secteur de la lutte contre les VBG en vue de pérenniser les acquis et adopter les meilleures stratégies pour surmonter les contraintes et défis persistants, a poursuivi Madame Imelde Sabushimike.

Le Ministre en charge des Droits de la Personne Humaine a fait savoir que cette journée intervient au moment où le Gouvernement du Burundi continue à renforcer ses interventions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et filles à travers la promotion de son autonomisation, la prévention efficace contre ce fléau et la prise en charge des victimes en renforçant les centres de prises en charge intégrée des victimes.

Elle a annoncé en outre qu'au cours de cette campagne, plusieurs activités seront organisées autour du thème à travers tout le pays; plus particulièrement la vulgarisation de la loi spécifique portant Prévention, Protection des victimes et Répression des Violences Basées sur le Genre à l'endroit des différents leaders surtout communautaires.

Elle a interpellé toute la population à répondre massivement aux cérémonies du lancement de cette campagne ainsi qu'aux activités qui seront organisées. Et d'inviter tout un chacun à s'impliquer davantage dans la promotion des droits de la femme afin de lui permettre de participer d'une manière effective dans le développement de leurs familles et de leur chère patrie.

Le lancement officiel de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes, édition 2020, a eu lieu le 27 novembre 2020 au chef-lieu de la province Muramvya. (Source : www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°9 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 25 novembre 2020, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Les dossiers suivants ont été analysés :

1. **Projet de loi portant Code de l'Environnement de la République du Burundi**, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le Code de l'Environnement actuellement en vigueur date de 2000 et a été promulgué au moment où le pays commençait à mettre en place les premiers éléments d'une politique nationale de préservation de l'environnement.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de l'actualiser pour l'adapter aux nouvelles exigences de l'environnement telles qu'elles ressortent des conventions internationales et aux orientations des politiques et stratégies récemment élaborées en matière d'environnement.

Ainsi, après près de vingt années de mise en œuvre, ce Code a montré certaines insuffisances face aux problèmes émergents en matière d'environnement comme la prévention et la gestion des catastrophes naturelles, la question des changements climatiques, etc...

Alors que le pays doit faire face aux problèmes environnementaux classiques, il doit désormais faire face à de nouveaux risques liés à l'environnement entre autres la gestion des produits chimiques, les déchets dangereux comme les déchets des équipements électriques et électroniques, etc...

2:

Cette révision du Code de l'Environnement est proposée afin de se conformer aux nouveaux défis en matière de l'environnement et d'introduire dans l'ordre juridique interne burundais, les prescriptions pertinentes contenues dans les différentes conventions internationales que le Burundi a ratifiées.

Il est à rappeler que ce projet avait été analysé par le Conseil des Ministres et retourné pour finalisation.

Après s'être rassuré que les recommandations qui avaient été émises ont été prises en compte, le Conseil des Ministres a adopté avec certaines contributions à prendre en considération.

2. Projet de loi portant code de gestion des produits chimiques, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le Burundi utilise des produits chimiques divers dont la grande quantité est importée. Le développement socio-économique fait que les besoins de ces produits augmentent et se diversifient.

Bien que la consommation des produits chimiques ne cesse de croître, le Burundi ne dispose pas d'une législation spécifique pour leur gestion rationnelle.

L'importation, la commercialisation et l'utilisation frauduleuse des produits chimiques dont on ne connaît même pas les quantités constitue une menace sérieuse pour la santé et l'environnement.

Les stocks des produits chimiques périmés ou gérés de façon inappropriée peuvent également mettre en danger la santé humaine et l'environnement.

Le présent projet apporte une avancée significative en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement contre les dangers de ces produits.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'environnement contre la pollution due aux produits chimiques commande qu'il y'ait une législation spécifique régissant la gestion des produits chimiques.

A l'issue du débat, le Conseil des Ministres a adopté ce projet avec entre autres recommandations de l'étendre aux autres produits dangereux comme les produits électroniques, les produits biologiques et les boissons prohibées.

3:

3. Projet de loi portant révision de la loi n°1/08 du 11 mai 2018 portant gestion des pesticides au Burundi, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage.

Dans le monde de la technologie et du commerce modernes, la protection des végétaux, des produits végétaux et des animaux contre les insectes, les maladies, les mauvaises herbes, les parasites et les autres ravageurs exige des efforts concertés et soutenus de la part de toutes les parties prenantes, afin de ne pas mettre en danger les humains, les animaux et l'environnement.

En outre, les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux régissant le commerce et l'utilisation des pesticides ont subi des changements importants au cours de ces dernières années.

C'est dans ce cadre que le code de conduite internationale sur la distribution et l'utilisation des pesticides a été conçu pour fournir des normes universelles de conduite pour tous les acteurs impliqués dans la gestion des pesticides.

Ainsi, il importe de se doter d'une loi qui réglemente la gestion des pesticides car ce sont des produits qui peuvent être dangereux pour la santé de l'homme, des animaux, des végétaux et pour l'environnement.

La mise en place d'un tel instrument juridique permettra aussi d'introduire les dispositions pertinentes du Traité établissant la Communauté Est Africaine, notamment en mettant en place l'Autorité de régulation des pesticides.

A l'issue de l'analyse de ce projet, le Conseil des Ministres l'a adopté avec entre autre recommandation de renforcer les sanctions administratives et renvoyer les sanctions pénales au Code pénal.

4. Projet de loi organique portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de Sécurité, présenté par le Ministre de la Justice.

Le Conseil national de sécurité est un des conseils nationaux prévus par la Constitution. Il est actuellement régi par la loi n°1/23 du 31 août 2008. Sa composition, son organisation et son fonctionnement font référence à la Constitution de 2005 qui a été remplacée par la Constitution de 2018. Il est par conséquent nécessaire de l'adapter à cette loi fondamentale.

4:

Par ailleurs, certains membres ont terminé leur mandat et la nomination de nouveaux membres ne peut se faire qu'après amendement de certaines dispositions de cette loi, afin de les adapter à la nouvelle structure du Gouvernement.

Enfin, il y a un besoin évident de doter le Conseil national de sécurité d'un Secrétariat Permanent pour la préparation des dossiers et le suivi-évaluation des décisions prises.

Après analyse, le Conseil des Ministres a adopté ce projet après y avoir apporté quelques retouches.

5. Projet de loi portant modification de la loi n°1/06 du 10 mars 2020 portant instauration et octroi du statut de Guide Suprême du Patriotisme au Burundi au Président Pierre NKURUNZIZA, présenté par le Ministre de la Justice .

La loi n°1/06 du 10 mars 2020 portant instauration et octroi du statut de Guide Suprême du Patriotisme au Burundi au Président Pierre NKURUNZIZA prévoit, en son article 4, l'institution d'une journée nationale dédiée au patriotisme, organisée au mois de juillet de chaque année et présidée par le Guide Suprême du Patriotisme.

La même disposition prévoit un décret qui précise les modalités de célébration de cette journée.

Le Gouvernement voudrait mettre en place ce décret et le souci est que la journée soit célébrée le 08 juin de chaque année.

Afin que le décret à mettre en place n'entre pas en contradiction avec cette loi, il s'impose de modifier l'article 4 en précisant que la journée nationale du patriotisme sera célébrée le 08 juin de chaque année au lieu du mois de juillet de chaque année.

Par ailleurs, comme le Guide Suprême n'est plus en vie et que la même loi stipule que c'est lui qui préside cette journée, une modification s'impose pour indiquer que la journée sera présidée par le Président de la République.

A l'issue des échanges, le Conseil des Ministres a adopté ce projet.

5:

6. Plan d'actions national pour la gestion et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

La prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre est l'un des plus sérieux défis sécuritaires auquel le monde est confronté aujourd'hui.

Pour faire face à cette problématique, la communauté internationale s'est résolue à l'aborder de manière efficace et concrète.

Les Etats de la sous-région y compris le Burundi, se sont engagés dans ce processus afin de faire face aux effets dévastateurs de ces armes.

Pour concrétiser les différentes initiatives en matière de gestion et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, le Burundi a développé et adopté en 2011, un Plan d'actions 2011-2015. Celui-ci offrait une série de mesures détaillées pour combattre la prolifération de ces armes.

Son évaluation a permis de montrer que de très bons résultats ont été atteints.

C'est cette évaluation qui a permis de dégager des éléments ayant contribué à l'élaboration du Plan d'actions 2020-2022.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a adopté le document avec la recommandation d'en faire plutôt une Stratégie nationale pour la gestion et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre 2021-2023 d'autant plus que l'année 2020 est presque à sa fin. Un plan d'actions pour opérationnaliser cette stratégie sera élaboré.

7. Projet d'ordonnance ministérielle relative aux redevances des services rendus au titre de la redevance industrielle, présenté par le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

La propriété industrielle est l'une des deux branches du droit de la propriété intellectuelle.

Elle vise à protéger les marques, les brevets, les dessins et les modèles industriels, les noms commerciaux, les indications géographiques, les schémas de configuration des circuits intégrés et ainsi empêcher la contrefaçon. Les demandes des titres y relatifs sont déposées au Département de la Propriété industrielle.

6:

Les services rendus par le Département de la propriété industrielle sont payés conformément à l'ordonnance n°540/750/1582 du 14 septembre 2012 relative aux redevances des services au titre de la propriété industrielle.

La tarification portée par cette ordonnance ne tient pas compte de tous les services rendus par ce Département et a omis certaines opérations qu'il est capable d'effectuer, ce qui représente une grande perte pour le trésor public.

Le présent projet comporte plus de cent (100) nouveaux services qui seront payant une fois sollicités. Il tient compte aussi des tarifs appliqués dans les pays de la Communauté Est Africaine.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec la recommandation de mettre rapidement en place un système de marquage et de sécurisation des produits fabriqués au Burundi pour éviter le piratage.

Il faut en effet des mécanismes clairs pour faire face aux conflits entre les personnes qui se disputent la paternité et l'exercice d'une activité donnée, le certificat ou le brevet pour tel ou tel produit.

Les laboratoires disponibles dans le pays, les centres de recherche ainsi que les experts dans diverses disciplines doivent être mis à contribution dans ce travail.

Le Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité doit quant à lui, être outillé sur tous les points de vue pour qu'il mène convenablement sa mission.

Les Ministres en charge des Finances et du Commerce ont été désignés pour élaborer une note qui indique ce qui peut être fait afin que les produits burundais soient certifiés et protégés suivant les normes universellement reconnues. La note sera présentée au cours de la prochaine séance du Conseil des Ministres.

8. Divers

Son Excellence Monsieur le Président de la République a fait remarquer aux membres du Gouvernement que des lenteurs administratives se font toujours remarquer dans les services publics. Il leur a demandé de suivre de près les fonctionnaires sous leur responsabilité et de les rappeler à l'ordre.

Il a également indiqué que les malversations économiques et les détournements de fonds publics demeurent. Il leur a demandé de tenir des réunions de sensibilisation pour que tout fonctionnaire ou agent de l'Etat qui sera reconnu

7:

coupable d'une telle infraction sache qu'il va perdre son emploi, qu'il sera désormais fiché et ne pourra plus trouver du travail sur le territoire burundais. Il a demandé également aux membres du Gouvernement d'être sur terrain pour s'assurer que les engagements pris pour satisfaire les besoins de la population sont entrain d'être réalisés.

Son Excellence Monsieur le Président de la République est revenu sur les projets financés par les partenaires techniques et financiers. Il a rappelé que ces projets sont pour l'Etat burundais et les ministres doivent les suivre de près.

Les fonds accordés à ces projets doivent servir à leur réalisation et non comme frais de fonctionnement. C'est pourquoi pour les projets à venir, leur conception et leur réalisation doivent être une affaire de l'Etat.

Les gestionnaires de ces projets doivent savoir qu'ils sont au service de l'Etat et non au service du partenaire qui a financé le projet.

Il faut à l'avenir éviter des retards dans l'exécution des projets comme cela est constaté dans certains projets en cours. L'idéal serait même que le budget soit exécuté avant terme et correctement utilisé pour facilement prétendre à d'autres financements.

Il a été en définitive demandé à chaque ministre d'élaborer un tableau montrant les projets sous sa tutelle, le domaine d'intervention, le budget alloué au projet, sa durée et le niveau de réalisation.

Pour terminer, Son Excellence le Président de la République a informé le Conseil sur son déplacement à Libreville ce vendredi 26 novembre 2020 pour participer au Sommet des Chefs d'Etat de la CEEAC.

Bujumbura, 26 novembre 2020

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi